

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0033/2022	Objet : Avis sur l'adhésion de la ville de Villiers-sur-Marne au SAF 94.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin à 20h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 juin 2022, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

Absents représentés : Vanessa HANNI représentée par Alphonse BOYE, Pauline BISQUERT représentée par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Samantha CRISIAS, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS.**Absents** : /

Monsieur François ELIE a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-18, L.5214-21 et L.5219-5 ;**Vu** l'arrêté de création du Syndicat mixte d'Action Foncière n°96-3890 en date du 31 octobre 1996 et l'arrêté portant modification des statuts du SAF 94 n°2004/4535 en date du 29 novembre 2004 pris par Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;**Vu** la délibération n°2017-7 C du 28 juin 2017 du Comité Syndical portant modification des statuts du Syndicat ;**Vu** la délibération 2017-24 C du 1^{er} décembre 2021 du SAF 94 acceptant la demande d'adhésion de la ville de Villiers-sur-Marne ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité des votants 23 voix pour et 4 abstentions (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC)****ARTICLE UNIQUE : DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la ville de Villiers-sur-Marne au SAF 94.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 23 juin 2022

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.